

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUN 2016**

**Délibération**  
n° 2016.06.190

**Attribution de  
subventions à  
l'association  
"Les Jardiniers  
Charentais" pour  
l'année 2016**

**LE VINGT TROIS JUN DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

**Secrétaire de séance** : Bernard DEVAUTOUR

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

**Absent(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.06.190**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
POLITIQUE DE VALORISATION DES DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION "LES JARDINIERS CHARENTAIS"  
POUR L'ANNEE 2016**

GrandAngoulême compte « *Les Jardiniers Charentais* » parmi ses partenaires associatifs. Ce partenariat gravite autour d'une ambition commune : réduire les déchets d'activité de jardinage par des pratiques plus respectueuses de l'environnement et à moindre impact pour les milieux.

Au cours de l'année 2015, « *Les Jardiniers Charentais* » ont réalisé 70 actions de broyage de végétaux chez des particuliers du territoire pour un total de 1 622 m<sup>3</sup> de déchets végétaux détournés des déchèteries (ce qui représente plus de 50 rotations de bennes 30 m<sup>3</sup>).

Il est à noter que les demandes d'intervention ne cessent d'augmenter et que le service rendu dans le cadre de ce partenariat correspond à une attente formulée par les usagers.

Les Jardiniers Charentais interviennent sur l'ensemble de la Charente (partenariat équivalent avec Calitom). Ce périmètre impose des déplacements parfois longs pour amener le broyeur dont ils disposent sur les lieux de mise en œuvre. C'est pourquoi l'association sollicite le soutien de GrandAngoulême pour l'année 2016 sur trois points :

- la mise à disposition d'un broyeur de végétaux ;
- la mise à disposition d'un véhicule pour tracter ce broyeur ;
- une subvention de fonctionnement de 3 000 €.

Compte tenu des évolutions futures du territoire, et la présence de broyeurs communaux ou syndicaux dans les collectivités amenées à rejoindre GrandAngoulême au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera nécessaire de procéder à une réflexion sur la mobilisation de ces équipements et d'étudier la nécessité ou non d'investir dans l'achat d'un nouveau broyeur.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Considérant la cohérence de l'action de l'association « *Les Jardiniers Charentais* » avec les politiques locales de prévention des déchets,

Considérant l'évolution future du territoire et les incertitudes actuelles sur la mobilisation des matériels évoqués,

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 24 mai 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 8 juin 2016,

**Je vous propose**

**D'ATTRIBUER** à l'association « *Les Jardiniers Charentais* » une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'année 2016,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir,

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe déchets ménagers – article 6574 – sous fonction 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>  |   |
|---|---|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>30 juin 2016</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>30 juin 2016</b> |